

Processus d'ouverture de compte en ligne

Informations légales et conditions d'utilisation

Généralités

La Banque Valiant SA (la « banque ») offre la possibilité d'ouvrir un compte en ligne à la clientèle domiciliée en Suisse. Le processus d'ouverture comprend la saisie des données personnelles ainsi que l'identification en ligne qui sera effectuée après la saisie des données.

En utilisant ce service ou en saisissant vos données dans l'application ou sur le site web de la banque Valiant (le « site web de Valiant »), vous déclarez avoir lu, compris et reconnu les présentes informations légales et conditions d'utilisation en rapport avec l'ouverture de compte en ligne. Si vous n'êtes pas d'accord avec les conditions ci-dessous, il vous faudra renoncer à vous inscrire sur ce site web.

Les conditions générales suivantes s'appliquent en plus des mentions légales, de la [déclaration de confidentialité](#), des [conditions d'utilisation de l'application mobile](#) et des [conditions générales](#) que vous acceptez également lors de l'enregistrement.

1. Enregistrement

En vous enregistrant (en saisissant les données personnelles dans un formulaire de contact) dans l'application ou sur le site web de Valiant, vous vous montrez intéressé-e par l'ouverture d'un compte en ligne et acceptez le traitement de vos données personnelles. Vous vous engagez à saisir des données correctes et véridiques dans le cadre de l'enregistrement. Aucun contrat n'est encore conclu lors de l'enregistrement.

2. Identification

L'identification peut être effectuée soit en direct (identification vidéo), soit en créant une photographie de documents d'identification (identification en ligne).

Une fois l'inscription effectuée, vos données seront transmises à la page d'accueil du Call Center pour identification par vidéo ou en ligne. L'identification vidéo des

personnes a lieu au moyen d'un appel vidéo crypté basé sur Internet. La confidentialité et la sécurité sont garanties lors de la transmission et du transfert.

3. Conditions d'utilisation du contrôle d'identification

Pour effectuer l'identification vidéo, vous avez besoin d'un terminal vidéo avec caméra et microphone.

Le contrôle d'identification comprend, d'une part, l'authenticité du document d'identification et, d'autre part, la concordance entre la personne enregistrée et celle à identifier.

Valiant est autorisée à déléguer l'exécution de l'identification à des sous-traitants. Vous acceptez que la banque transmette à d'éventuels sous-traitants les données (nom, adresse e-mail, numéro de téléphone, etc.) nécessaires au traitement après l'enregistrement. À cet égard, vous déliez la banque du respect du secret bancaire et de toute autre obligation légale ou contractuelle de confidentialité. Vous acceptez également la réalisation de l'identification vidéo et de l'enregistrement audio de l'entretien.

3.1 Identification vidéo

Pour effectuer l'identification vidéo, vous avez besoin d'un terminal vidéo avec caméra et microphone. L'identification audiovisuelle en temps réel est effectuée par un Call-Agent et comprend notamment :

- le rapprochement des données figurant dans le document d'identification avec les données saisies dans le système.
- pendant la transmission vidéo, le Call-Agent prend des photos de vous et du document d'identification présenté.
- l'identification est envoyée sous la forme d'un mot de passe unique avec un numéro de transaction (TAN) à des fins de vérification. Vous devez confirmer ce numéro.

3.2 Identification en ligne

Pour effectuer l'identification en ligne, vous avez besoin d'un terminal vidéo avec caméra.

Lors de l'identification en ligne, une séquence vidéo et des photos du processus sont enregistrées. Votre document d'identification est photographié sous toutes ses faces pertinentes, de même que vous-même. Le processus d'identification comprend également :

- un virement bancaire à partir d'un compte libellé à votre nom ou
- une vérification de l'adresse de domicile, par exemple par la remise d'une copie de facture (facture de services publics, livraison postale ou géolocalisation) ou

- la livraison postale à votre adresse de domicile
 - l'identification est envoyée sous la forme d'un mot de passe unique avec un numéro de transaction (TAN) à des fins de vérification. Vous devez confirmer ce numéro.
 - un virement bancaire à partir d'un compte libellé à votre nom ou la lecture des données de la puce des documents d'identification biométriques.
 - une vérification de l'adresse de domicile par comparaison avec un registre public ou une copie de facture, par livraison postale ou par géolocalisation.
 - L'identification est envoyée sous la forme d'un mot de passe unique avec un numéro de transaction (TAN) à des fins de vérification. Vous devez confirmer ce numéro.
-

4. Conclusion du contrat

Les données personnelles saisies, le document d'identification présenté et la signature saisie sont vérifiés par Valiant avant la conclusion définitive du contrat. Dès que Valiant vous confirme, une fois le contrôle achevé, l'ouverture de relation clientèle, le contrat entre vous et Valiant est conclu.

Valiant se réserve toutefois le droit de refuser l'établissement d'une relation d'affaires en cas d'informations incomplètes ou incorrectes ou de constatations inhabituelles dans le cadre du processus d'identification.

5. Modification des conditions d'utilisation

La banque se réserve le droit de modifier les conditions d'utilisation à tout moment.

6. For juridique

L'utilisation du site web de Valiant ainsi que les présentes conditions d'utilisation sont soumises au droit suisse. Le for exclusif est Berne.